

# **SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ**

## **Gestion courante (par lot principal)**

Les honoraires de gestion courante comprennent les prestations relatives :

- Aux assemblées générales (préparation, convocation, tenue de la réunion...)
- Au conseil syndical (mise à disposition des documents de gestion, recueil des avis...)
- À la comptabilité (établissement des comptes, ouverture d'un compte séparé, tenue des comptes copropriétaires, paiement des fournisseurs, appel de fonds...)
- À l'administration de la copropriété (entretien courant et maintenance, visites, demandes de devis...)
- Aux formalités d'assurances (souscription d'une police d'assurance immeuble, déclaration de sinistre, règlement des indemnités...)
- À la gestion du personnel (entretiens, établissement et modification des contrats de travail, paiement des salaires, management...)

Honoraires de 140,00 € à 200,00 € T.T.C. par lot (suivant la taille et la complexité de l'immeuble)

**Honoraires minimum de gestion courante : 1 200,00 € T.T.C**

## **Prestations particulières**

Les prestations particulières seront intégralement détaillées dans le devis fourni par nos soins.

Tarif vacation horaire :

- Pendant les horaires d'ouverture	41,67 € H.T	50,00 € T.T.C
- Hors horaires d'ouverture	54,17 € H.T	65,00 € T.T.C
Etablissement de l'état daté (à la charge du vendeur)	291,67 € H.T	350,00 € T.T.C
Opposition sur mutation (à la charge du vendeur)	41,67 € H.T	50,00 € T.T.C
Travaux exceptionnels (suivi administratif)	A définir lors de l'assemblée générale	
Mise en demeure (à la charge du défaillant)	25,00 € H.T	30,00 € T.T.C
Relance après mise en demeure (charge défaillant)	41,67 € H.T	50,00 € T.T.C
Injonction de payer (à la charge du défaillant)	150,00 € H.T	80,00 € T.T.C
Dossiers subvention	Vacation horaire	
Constitution dossier transmis avocat, etc	Vacation horaire	
Sinistre avec expertise	Vacation horaire	
Constitution et suivi dossier d'emprunt	Vacation horaire	

*N'hésitez pas à nous consulter pour un devis complet et personnalisé*